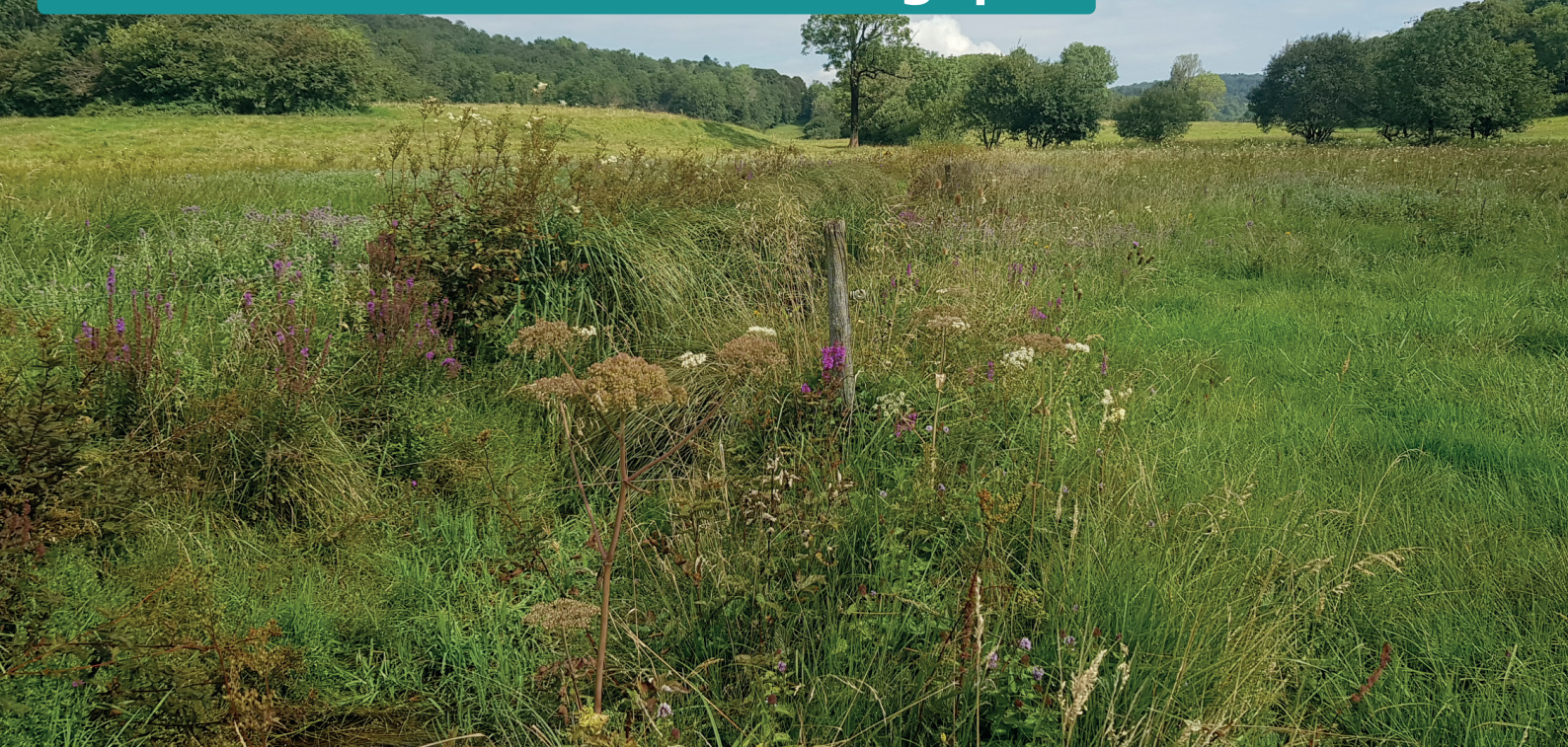


MARAIS D'HEYRIAT ET BIEF DE MAILLOUX

Travaux de restauration écologique



Éléments de contexte

Les marais d'Heyriat sont situés au hameau du même nom, sur la commune de Sonthonnax-la-Montagne. Ils s'étendent sur un périmètre d'environ 57 ha, dont 22 ha **correspondent à des zones humides inventoriées**. Le site est **très largement occupé par une exploitation agricole**, l'exploitation des Cibensois, spécialisée dans l'élevage bovin en agriculture biologique.

En 2019, le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) a réalisé un diagnostic des affluents des gorges de l'Ain, mettant en évidence plusieurs secteurs dégradés. Parmi ceux-ci, les **marais d'Heyriat ont été identifiés comme un secteur prioritaire pour la mise en œuvre d'actions de restauration**.

Le fonctionnement hydraulique et écologique du site a notamment été perturbé par les travaux de rectification du bief Mailloux. Par ailleurs, l'exploitation agricole actuelle des marais s'accompagne de drainages localisés destinés à faciliter le maintien de cette activité. **Ces aménagements ont contribué à modifier le fonctionnement naturel des marais et à fragiliser les milieux naturels et agropastoraux associés.**

La mise en place d'actions de restauration découlant du plan de gestion des marais d'Heyriat permettra de retrouver une fonctionnalité améliorée pour ce site à fort potentiel.

Des travaux en adéquation avec 4 objectifs

- * Restaurer les fonctionnements du cours d'eau
- * Préserver et/ou favoriser la biodiversité
- * Améliorer la fonctionnalité des mares existantes
- * Améliorer le niveau de connaissance des marais d'Heyriat

930
mètres linéaires
de rivière restaurée

795
mètres linéaires
de plantation de ripisylve

3
mares
restaurées

6
piézomètres
installés

1 La création d'un lit emboîté

La mise en place de banquettes alluvionnaires au sein même du cours d'eau permet à la fois de retrouver un lit d'étiage fonctionnel et de conserver un lit moyen pour le passage des crues. La finalité est de diversifier la mosaïque d'habitats en vue de cibler le développement d'hélophytes à tiges creuses, habitat spécifique et primordial en faveur de l'Agrion de Mercure.

2 La création d'une ripisylve

La végétalisation des berges avec 1319 m² de haie sur 3 rangs et 10 000 plants d'hélophytes (plantes des milieux aquatiques qui ont les pieds dans l'eau et la tête hors de l'eau) permet aujourd'hui de retrouver une ripisylve fonctionnelle sous forme de haie dense afin de créer un corridor naturel et permettre le déplacement des chiroptères.

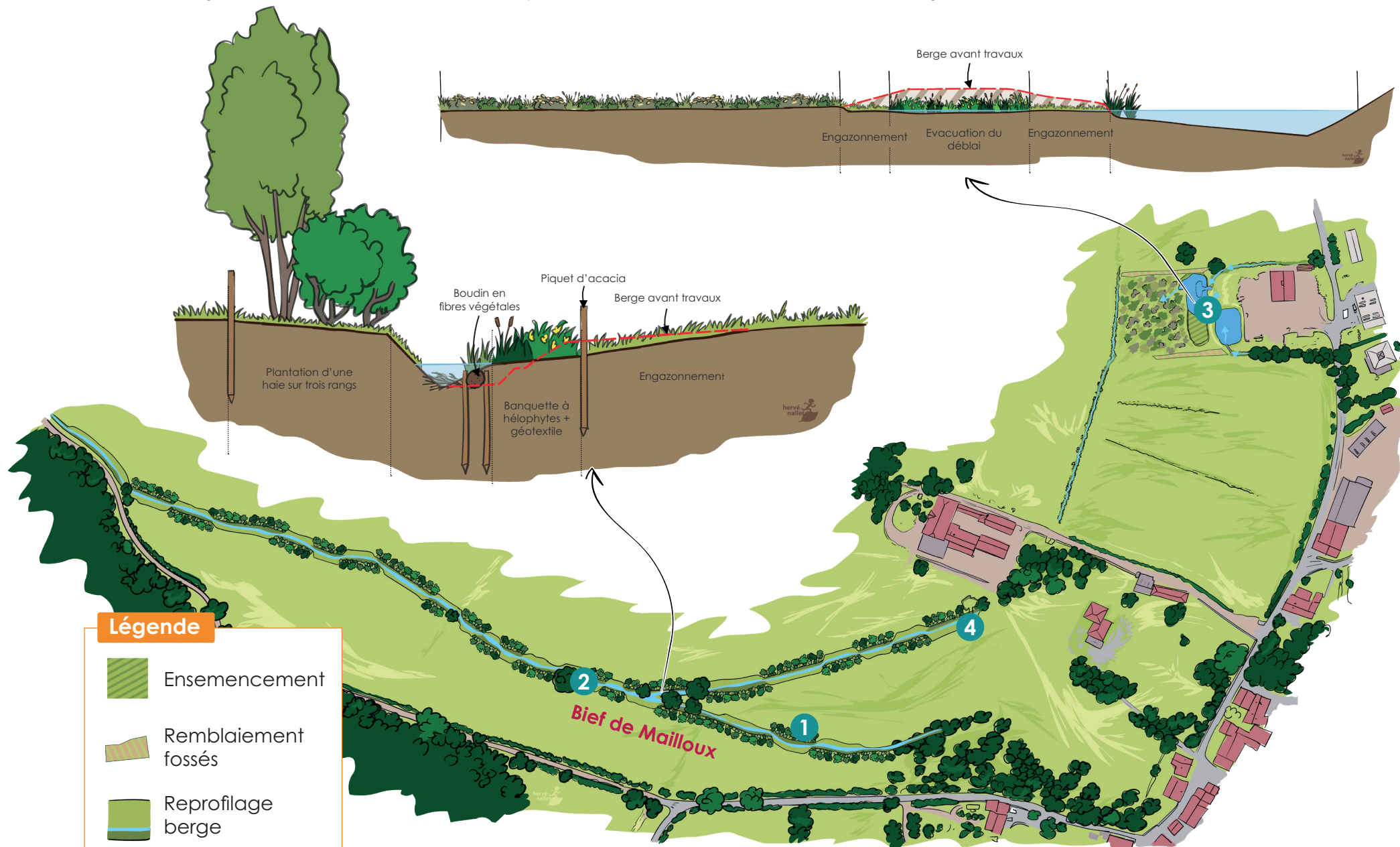
3 L'amélioration des annexes hydrauliques

Le creusement de nouvelles mares favorise la création de zones où l'eau circule très faiblement, constituant des habitats refuges particulièrement favorables aux amphibiens et aux odonates durant leur période de reproduction. Ces aménagements contribuent également à la réhydratation de la mégaphorbiaie attenante à préserver (formation végétale humide de hautes herbes vivaces), grâce à des travaux de déblais-remblais intégrant les drains existants à proximité.

4 Installation de piézomètres

L'installation de 6 piézomètres permet de récolter des données afin d'améliorer le niveau de connaissance des marais, notamment l'hydrologie souterraine.

Restaurer le fonctionnement hydrologique des marais d'Heyriat et du bief Mailloux



Une restauration inscrite dans l'Espace de Bon Fonctionnement

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SR3A travaille à la protection, conservation et restauration des milieux humides de son territoire. Un plan de gestion des marais a été validé en octobre 2021.

Montant des travaux :

- 177 000 € HT

Financements :

- 60 % Agence de l'Eau RMC
- 20 % Département de l'Ain

Travaux

Maître d'œuvre



Coordination



Travaux réalisés par



TCHASSAGNE
Travaux paysagers - Sites naturels - Réseaux techniques



Partenaires financiers et techniques



Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
64 rue des Associations
01160 Neuville-sur-Ain
04.69.18.82.30
contact@ain-aval.fr



www.ain-aval.fr